

Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL -

Maison de retraite médicalisée - Paris XIX







Bienvenue à vous!

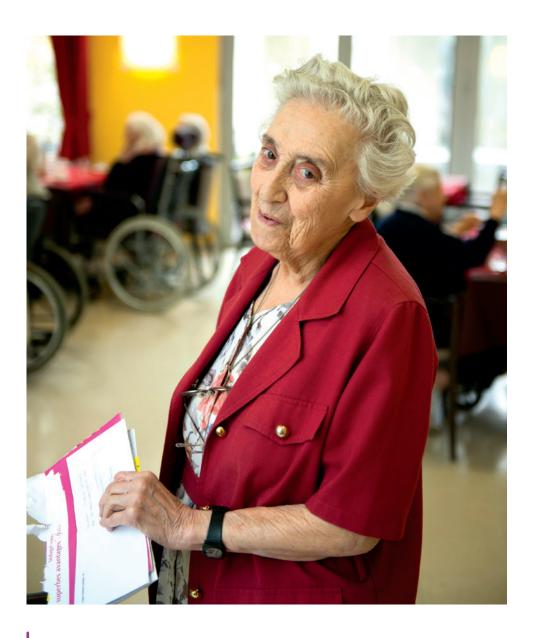
Toutes les équipes de la résidence *Le Canal des Maraîchers* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux et que la prise en charge de vos soins se déroule dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités et les ateliers qui vous sont proposés et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 99 places en hébergement permanent et 5 places en hébergement temporaire.



Votre cadre de vie

Située dans le nord-est de Paris, à proximité de la Porte de la Villette, la résidence Le Canal des Maraîchers bénéficie d'un environnement dynamique, avec de nombreux commerces, des restaurants et un cinéma.

L'établissement propose 99 places en hébergement permanent et 5 places en hébergement temporaire.

Deux unités protégées de 16 lits chacune permettent d'accueillir des personnes ayant des troubles du comportement perturbateurs. La communication, l'accompagnement, les ateliers thérapeutiques et les soins sont adaptés en fonction de la maladie et des besoins de ces personnes. Le Canal des Maraîchers comprend également un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) dont l'objet est de proposer, en journée, aux résidents de l'EHPAD présentant des troubles du comportement modérés, des activités sociales et thérapeutiques. Cet accompagnement spécifique sera proposé par le médecin coordonnateur de l'établissement aux personnes admissibles. Le médecin traitant sera tenu informé.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie d'environ 22 m², les 104 chambres sont toutes équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants et les agents de soins vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour vous sentir en toute sécurité, vous avez à votre disposition un bracelet d'appel qui vous met en contact avec une personne de l'équipe soignante.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'accès au réseau Internet est également possible. L'installation de ces appareils sera effectuée par l'agent d'entretien. Il sera nécessaire d'apporter votre téléviseur pour recevoir les nombreuses chaînes mises à votre

disposition. Le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Aménagée avec du mobilier et un lit spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous y recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect des horaires du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end ou en vacances. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- Le bionettoyage est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes et les circulations.
- Le nettoyage du linge de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table) et le blanchissage de vos vêtements personnels sont effectués à la résidence. Il convient de faire marquer vos affaires avec des étiquettes tissées à votre nom. Parlez-en à vos proches ou au personnel qui peut se charger de cette tâche. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de vos proches si nécessaire.
- Chaque jour, le courrier est distribué par le personnel de la résidence. Vous

- pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- Les travaux quotidiens de la résidence et des espaces verts sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Si vous souhaitez vous recueillir, une liste des représentants des différents cultes est à votre disposition à l'accueil.
- Un salon de coiffure est ouvert tous les vendredis après-midi au sein de l'établissement. Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- Des pédicures-podologues peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins qui seront à votre charge.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le coffre de la résidence.







Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de la résidence *Le Canal des Maraîchers* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des quatre principaux services que sont l'hôtellerie, les soins, l'animation et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement. L'organigramme est affiché dans le hall de la résidence.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- Le service hôtelier comprend des agents des services logistiques, un responsable hébergement et deux agents d'entretien.
- L'équipe de soins comprend un médecin coordonnateur, un cadre de santé, un infirmier responsable, un psychologue, un psychomotricien, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, des aides médico-psychologiques et des agents de soins.
- L'équipe d'animation est constituée de deux animateurs.

 Le service administratif comprend la direction, un agent d'accueil pour répondre à vos demandes du lundi au samedi et deux secrétaires de direction.

Une cuisine adaptée

La restauration est sous-traitée à un prestataire qui a été sélectionné avec rigueur. La cuisine est faite sur site, en liaison chaude et dans le respect des normes d'hygiène, sous la direction du chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Le chef garantit des menus variés et équilibrés qui tiennent compte des régimes prescrits par le médecin, ainsi que des recommandations de la commission de restauration qui se réunit chaque trimestre.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, une salle à manger est prévue à cet effet. Il suffit d'en informer l'agent d'accueil au minimum 48 heures à l'avance. Les repas vous sont proposés moyennant un supplément.

Les petits déjeuners, les déjeuners, les dîners et les collations sont servis sur les lieux de vie des étages. En fonction de votre état de santé et sur prescription du médecin, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires:

- le petit déjeuner à partir de 8h ;
- le déjeuner à 12h15 ou à 12h30 selon le service ;
- le goûter à 16h;
- le dîner à 18h15 ou à 18h30 selon le service.

Vos activités

Des activités ludiques vous seront régulièrement proposées par nos animateurs ou des intervenants extérieurs professionnels du lundi au samedi. Notre programme d'animations est varié: chant, jeux de société et de mémoire, travaux manuels, créations, lecture du journal, projections de films, thés dansants...

Des rencontres intergénérationnelles sont organisées avec des enfants d'une école et d'une crèche voisines. Les activités sont proposées dans le but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer. Le programme des animations est affiché dans les différents étages de la résidence.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, des lieux de vie et des petits salons sont à votre disposition dans les différents étages.

Des ateliers thérapeutiques sont également programmés par nos thérapeutes du lundi au vendredi pour les résidents ayant des troubles cognitifs et des troubles du comportement. Le psychologue, le psychomotricien et les masseurs-kinésithérapeutes animent ces ateliers. Un art-thérapeute et un musicothérapeute extérieurs interviennent aussi sur la résidence. Ces ateliers thérapeutiques sont vivement recommandés par notre équipe soignante.

Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.

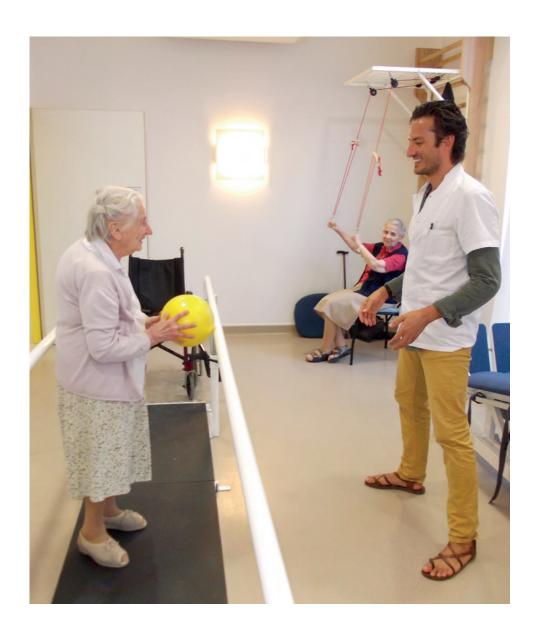












Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

La qualité des soins

La résidence Le Canal des Maraîchers est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation en partenariat avec le Conseil Départemental de Paris et l'ARS Île-de-France.

Sachez également que la résidence fait partie du réseau de gérontologie local qui est composé d'établissements et de services de soins publics et privés locaux ainsi que d'organismes sociaux.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre masseur-kinésithérapeute) et les soignants de l'établissement. Il veille à ce que vous bénéficiiez des soins que votre état de santé nécessite (même s'il ne prescrit aucun acte médical sauf en cas de situation d'urgence, de risques vitaux ou lors de la survenue de risques exceptionnels nécessitant une organisation adaptée des soins; les médecins traitants sont alors informés des prescriptions réalisées). Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués.

Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder votre médecin traitant à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence.

N'ayant pas de pharmacie à usage interne, la résidence pourra vous proposer, et cela dans le respect de votre libre choix, de faire réaliser la préparation et la délivrance de produits de santé réglementés par la pharmacie d'officine avec laquelle il a été établi une convention de coopération.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Accueil et prise en charge

Après étude de votre dossier de demande de séjour, une visite de préadmission vous sera proposée avec le médecin coordonnateur, le cadre de santé et le psychologue. En cas d'accord commun, l'agent d'accueil se mettra en relation avec vous et votre proche pour organiser votre arrivée en nous transmettant notamment les documents suivants:

- votre pièce d'identité;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire;
- votre dossier médical sous pli fourni par votre médecin traitant;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition);
- votre attestation d'acceptation à l'aide sociale si nécessaire.

Le tarif mensuel comprend l'hébergement, la restauration, les soins d'aide aux actes de la vie quotidienne et les soins infirmiers, l'animation, les ateliers, l'entretien de votre linge et l'entretien de la résidence. La consommation téléphonique, les services de prestataires extérieurs et l'étiquetage du trousseau ne sont pas compris dans ce prix.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement social (ALS);
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Vous avez accès au service administratif les jours ouvrables de 10h à 18h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des proches, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrons souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie personnalisé. Il vous permettra de faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez

faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
 Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.

Moyens d'accès : Métro : ligne 7, station « Porte de la Villette » -Tramway : T3b, station « Canal Saint-Denis » - RER E, station « Rosa Parks » Deux parkings payants sont à proximité.

Résidence Le Canal des Maraîchers Maison de retraite médicalisée (EHPAD)

136, boulevard Macdonald – 75019 Paris Téléphone : 01 44 65 66 67 – Fax : 01 44 65 66 68



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 118 établissements et près de 6 300 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.

